



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/639  
S/1994/1247  
4 novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Quarante-neuvième session  
Point 42 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE :  
PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT D'UNE  
PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS  
RÉALISÉS DANS LA STRUCTURATION  
D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ,  
DE DÉMOCRATIE ET DE DÉVELOPPEMENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 2 novembre 1994, adressée au Secrétaire général  
par les représentants du Belize, du Costa Rica, d'El Salvador,  
du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de nos gouvernements respectifs, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents intitulés "Déclaration internationale de Tegucigalpa sur la paix et le développement en Amérique centrale" et "Engagements de Tegucigalpa en faveur de la paix et du développement", adoptés par les Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama et par le Premier Ministre du Belize à la Conférence internationale sur la paix et le développement en Amérique centrale, tenue à Tegucigalpa (Honduras) les 24 et 25 octobre 1994.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Belize  
du Belize

(Signé) Edward A. LAING

La Chargée d'affaires par intérim  
du Costa Rica

(Signé) Emilia CASTRO de BARISH

Le Représentant permanent  
d'El Salvador

(Signé) Ricardo CASTANEDA CORNEJO

Le Représentant permanent  
du Guatemala

(Signé) Julio Armando MARTINI HERRERA

Le Représentant permanent  
du Honduras

(Signé) Gerardo MARTINEZ BLANCO

Le Représentant permanent  
du Nicaragua

(Signé) Erich VILCHEZ ASHER

Le Représentant permanent  
du Panama

(Signé) Jorge E. ILLUECA

ANNEXE I

Déclaration internationale de Tegucigalpa sur la paix et  
le développement en Amérique centrale

Les Présidents des pays d'Amérique centrale et le Premier Ministre du Belize, réunis à Tegucigalpa (Honduras), ont formulé les engagements fondamentaux découlant de l'Alliance pour le développement durable souscrite à Managua (Nicaragua) le 12 octobre 1993. Ces décisions, qui s'ajoutent aux accords de Guácimo (Costa Rica) et aux engagements de Volcan de Masaya (Nicaragua), témoignent de l'aptitude croissante des pays de la région à faire avancer l'intégration et la démocratie et à favoriser le progrès et le bien-être de leurs populations.

À l'orée d'un nouveau siècle, l'Amérique centrale s'est donné pour but de construire une alliance entre les pays qui la composent ainsi qu'avec le reste du monde pour donner un sens positif aux transformations qu'elle a connues ces dernières années et les consolider. La volonté de démocratisation que cela suppose ainsi que la ferme résolution de parvenir aux stades de développement durable les plus élevés s'expriment non seulement dans les mesures que prennent les gouvernements des pays de la région dans leurs pays mêmes, mais aussi dans une intégration et une concertation de plus en plus poussées tant entre les États qu'entre eux et les différents secteurs de la société.

Convaincus qu'il ne peut y avoir de développement durable sans la paix, nous formons des vœux pour que les négociations de paix au Guatemala parviennent à une heureuse issue d'ici la fin de l'année. Nous réitérons notre appui au peuple guatémaltèque et à son président, M. Ramiro de León Carpio, qui sont décidés à signer un accord dans les plus brefs délais et nous félicitons les parties des efforts qu'elles déploient à cette fin avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies. L'Amérique centrale attend avec confiance la fin de ce dernier conflit interne de la région.

Dans cette perspective, l'Amérique centrale se prépare à aborder l'avenir dans l'optique du développement durable, dont le but essentiel est de donner à la personne humaine la possibilité de réaliser ses potentialités et de les mettre au service de la collectivité; c'est une tâche complexe, qu'elle ne pourra mener à bien qu'en y mettant du sien et en bénéficiant de l'appui permanent de la communauté internationale.

Après de longues années d'efforts, notre région est finalement parvenue à s'engager sans équivoque sur la voie du développement durable. À Tegucigalpa, nous avons parachevé une série de dialogues, qui ouvrent une ère nouvelle dans les relations entre les pays de la région et entre les gouvernements de ces pays et les différents secteurs de la société centraméricaine, les organisations qui oeuvrent en faveur de l'intégration et la communauté internationale; ces relations faciliteront la compréhension des problèmes auxquels nous devons faire face à l'aube du nouveau siècle pour redéfinir la coopération et la solidarité internationale en vue de répondre aux besoins et aux aspirations du développement durable.

Nous encouragerons le dialogue entre les gouvernements, la société civile, les institutions régionales et la communauté internationale en vue d'assurer que la mise en pratique des engagements contractés dans le cadre de l'Alliance pour le développement durable en Amérique centrale fera l'objet d'un vaste débat.

Sur la base de cette concertation, et encouragés par la présence notable de la communauté internationale à cette conférence, nous renouvelons notre appel aux pays amis et aux organisations internationales pour que, manifestant concrètement leur intérêt pour la paix et le développement dans la région, ils fassent preuve, dans un esprit de solidarité, de la coopération voulue pour soutenir les efforts que déploient les pays d'Amérique centrale afin d'atteindre les objectifs du développement durable.

Nous exprimons notre reconnaissance au peuple et au Gouvernement honduriens, dont la chaleureuse hospitalité a permis le bon déroulement de la Conférence internationale pour la paix et le développement en Amérique centrale.

Tegucigalpa (Honduras), Amérique centrale, le 25 octobre 1994

## ANNEXE II

### Engagements de Tegucigalpa en faveur de la paix et du développement

Les Présidents des Républiques d'Amérique centrale et le Premier Ministre du Belize, partageant les idéaux de responsabilité sociale, d'unité et d'intégration, réaffirment leur devoir d'oeuvrer en faveur du bien-être intégral de tous les habitants de l'Amérique centrale. C'est pourquoi ils se déclarent fermement attachés à "l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale" et à l'objectif primordial de faire de l'isthme centraméricain une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

Compte tenu des besoins de la région, tels qu'ils découlent de son histoire, nous avons pris les engagements suivants dans les domaines politique, économique, social et culturel et en matière d'intégration, qui complètent ceux qui ont été adoptés à Masaya, le 13 octobre 1993.

#### I. ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE POLITIQUE

##### Paix

1. Nous nous engageons à nous efforcer de consolider la paix dans la région et à en poursuivre activement l'édification afin de favoriser le développement intégral de nos sociétés qui renforcera la lutte contre la pauvreté, la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, la modernisation des moyens de production, la protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles renouvelables et la modernisation de l'État.

Nous faisons appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie massivement cette décision. Nous invitons aussi les organisations internationales et régionales, financières et techniques, à tenir compte, dans leurs politiques, leurs plans et leurs programmes de travail, de la situation de l'Amérique centrale en tant que région et des différences qualitatives qui existent en matière de développement entre les pays qui la composent et, en conséquence, à veiller à ce que les mesures qu'elles prennent en leur faveur soient adaptées aux réalités économiques et sociales de ces différents pays.

##### Démocratie

2. Nous nous engageons à adopter un plan d'action tendant à améliorer et à renforcer les processus de décentralisation et de déconcentration des services de l'État, en respectant la diversité culturelle et ethnique de la région.

Les Conseils nationaux pour le développement durable se réuniront pour échanger leurs connaissances et se faire mutuellement part des progrès en la matière. Nous avons décidé en outre qu'un conseil centraméricain du développement durable, composé des membres de ces conseils, se réunirait pendant le premier semestre de 1995.

3. Nous lancerons un plan pour le développement des administrations locales et leur renforcement administratif, financier et politique.

Nous ne ménagerons aucun effort pour faciliter la consolidation des différentes formes d'organisation de la société civile.

4. En vue de renforcer le respect et la jouissance des droits de l'homme, nous nous engageons à encourager de plus en plus la promotion de ces droits dans nos pays respectifs.

Pour favoriser ce renforcement, nous demandons au Conseil centraméricain des procureurs chargés de la défense des droits de l'homme de procéder, avec l'appui du Secrétariat général du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SG-SICA), à une étude de ses activités de promotion et à présenter un rapport sur le sujet en indiquant de quelle manière et par quels moyens elles pourraient être stimulées et systématisées.

5. Nous nous engageons à exécuter un plan d'action en matière d'éducation pour la paix et la coexistence démocratique en modernisant, élargissant et approfondissant les programmes d'enseignement.

Nous demandons aux autorités éducatives de tous les pays d'Amérique centrale de préparer un plan d'action visant à moderniser, élargir et approfondir le contenu des programmes d'enseignement à tous les niveaux, en matière d'éducation pour la paix et la coexistence démocratique. Nous soulignons l'importance que revêt l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la création, au Salvador, du premier Centre international pour une culture de la paix, dont les activités seront décisives pour promouvoir une culture de la paix dans notre région.

Nous soulignons aussi combien il importe d'exécuter sans tarder le programme pour une culture de la paix et de la démocratie en Amérique centrale, qui a reçu l'appui de l'Université pour la paix.

#### Sécurité régionale

6. Nous réitérons notre engagement d'améliorer l'administration de la justice et de lutter contre la délinquance pour garantir la sécurité de tous les habitants.

Nous demandons au Conseil des ministres des relations extérieures de prendre connaissance du plan d'action "Justice en marche" préparé par l'Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et de le transmettre aux autorités nationales et régionales compétentes pour qu'elles l'exécutent dans les meilleurs délais afin de renforcer et de consolider l'État de droit et les institutions démocratiques.

7. Nous réaffirmons notre engagement de lutter résolument contre le trafic des drogues et la délinquance, comme nous l'avons exposé dans le Plan d'action et le Programme d'action adoptés à la quinzième Réunion des présidents des pays d'Amérique centrale.

À cette fin, nous chargeons les autorités nationales compétentes et la Commission permanente centraméricaine pour l'élimination de la production, du trafic et de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes de rédiger un rapport détaillé sur ce qui a été fait pour appliquer les décisions prises à la

réunion de Guácimo. Nous réitérons la décision tendant à ce qu'un organe régional antidrogues soit créé dans le délai fixé à cette réunion au sommet. Nous réitérons en outre notre volonté d'intensifier le rassemblement des données et l'échange de renseignements en vue de combattre la délinquance.

8. Nous encouragerons les initiatives et les mesures propres à renforcer directement la sécurité de la population de toute la région.

À cette fin, nous réitérons notre appui aux travaux qu'effectuent les autorités compétentes pour que soit bientôt créé et mis en service un institut centraméricain de formation pour renforcer l'efficacité de la police civile.

9. Nous nous engageons à renforcer et à moderniser, techniquement et financièrement, les institutions et mécanismes pour la prévention et la répression de la corruption et de l'évasion fiscale et à promouvoir l'harmonisation de la législation de nos pays respectifs relative à ces matières.

10. En ce qui concerne les décisions que nous avons adoptées en matière de sécurité régionale à notre quinzième réunion, nous décidons de réactiver immédiatement la Commission centraméricaine de sécurité pour qu'elle traduise dans les faits le modèle de sécurité démocratique régionale visé au point 11 du Plan d'action de Guácimo.

11. Nous décidons de continuer à encourager et à appuyer l'exécution du plan de déminage en Amérique centrale, qui ne peut se faire qu'avec l'appui de la communauté internationale.

12. Nous exprimons notre intérêt pour qu'un bureau du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes soit établi au Honduras.

## II. ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

13. Nous nous engageons à orienter nos efforts en matière économique dans le sens prévu par l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale afin d'élever le niveau de bien-être économique et social des populations centraméricaines, de mieux nous intégrer dans l'économie internationale et de parvenir à un plus grand degré d'autonomie pour être davantage maîtres de notre destin.

13.1 Nous chargeons les organismes régionaux spécialisés de formuler des propositions d'action pour les 12 objectifs économiques de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale.

13.2 Nous chargeons la Réunion des secrétariats aux affaires économiques des pays centraméricains d'effectuer, avec l'appui du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale et des organismes régionaux spécialisés, une évaluation qualitative des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action économique centraméricain et de les harmoniser avec les dispositions de fond de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, en tenant compte de ses objectifs et de ses engagements.

### Actions prioritaires

14. Nous estimons prioritaires les actions suivantes :

- 14.1 Encourager l'harmonisation et la coordination des politiques macro-économiques et sectorielles des pays.
- 14.2 Étendre et approfondir la formation des ressources humaines de la région en vue d'incorporer de larges secteurs de la population dans un dispositif de production compétitif.
- 14.3 Intégrer efficacement l'Amérique centrale dans l'économie mondiale au moyen des mécanismes établis.
- 14.4 Mettre au point des moyens de production durables, qui stimulent la production sans porter atteinte à l'environnement.
- 14.5 Exécuter un programme de reconversion industrielle conformément aux mesures recommandées par l'Alliance pour le développement durable.
- 14.6 Encourager et appuyer les programmes et projets visant à développer durablement le tourisme sans nuire à l'environnement.
- 14.7 Reconstruire, réaménager et moderniser les infrastructures régionales, en particulier dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications, conformément aux objectifs de l'Alliance pour le développement durable.
- 14.8 Améliorer les taux de croissance économique afin d'élever les niveaux de vie et de garantir la durabilité, sur les plans social et politique, des processus de paix et de développement dans la région.

15. Dettes extérieures

Vu le fardeau considérable que constitue la dette extérieure et les ressources limitées dont nous disposons pour financer le développement durable de nos pays, nous nous engageons à nous entraider dans les négociations que nous avons entreprises sur la dette, et à agir collectivement, s'il y a lieu, pour atteindre nos objectifs communs dans ce domaine.

16. Développement des zones frontalières

Nous considérons que les projets de développement durable dans les zones frontalières d'Amérique centrale, qui visent à venir en aide à la population autochtone et autre de ces zones afin de combattre la marginalisation et la pauvreté, favorisent la préservation des ressources naturelles et l'harmonie entre nos peuples. Nous appuyons donc les efforts réalisés dans ce sens.

17. Science et technique

Nous demandons à la Commission centraméricaine pour la science et la technique de présenter aux présidents lors de leur prochaine réunion, sur la



base des études élaborées dans les divers pays, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application du Programme régional pour la science et la technique.

### III. ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE SOCIAL

#### 18. Investissement dans la personne humaine

Nous nous engageons à placer la personne humaine au centre de l'Alliance pour le développement durable, dans des conditions de justice, de solidarité et d'égalité des chances ainsi que de pleine participation à la vie sociale et, en particulier, à garantir l'accès de toute la population aux services sociaux de base, dont la qualité devra être améliorée progressivement.

Nous demandons à nos secrétariats aux affaires sociales d'organiser sans retard, avec la Commission régionale des affaires sociales comme centre de coordination, une réunion qui sera chargée d'examiner et de définir un plan général permettant, à brève échéance, de poser les bases d'une politique sociale pour l'ensemble de la région. Une fois établie, cette politique sociale devra être soumise aux présidents d'Amérique centrale lors de leur prochaine réunion.

#### 19. Traité d'intégration sociale de l'Amérique centrale

Conformément à l'engagement ci-dessus et comme nous en sommes convenus à notre quinzième réunion, nous continuons d'appuyer la tenue de consultations de grande ampleur en vue d'établir le Traité d'intégration sociale de l'Amérique centrale, qui sera élaboré et présenté, compte tenu des vues des divers secteurs, par la Commission régionale des affaires sociales et par les organes compétents du Système d'intégration de l'Amérique centrale, lors de la prochaine réunion des présidents d'Amérique centrale.

#### 20. Lutte contre la pauvreté

Nous nous engageons à entreprendre des programmes de développement visant à accroître l'efficacité des activités de lutte contre la pauvreté, afin de pouvoir, à moyen terme et à long terme, maîtriser plus facilement les causes structurelles de la pauvreté et amener un changement social, comme cela est prévu par l'Alliance pour le développement durable.

Nous demandons aux secrétariats aux affaires sociales, en coordination avec la Commission régionale des affaires sociales, de présenter un plan et un programme concrétisant cet engagement sur les plans technique et financier.

Nous lançons un appel aux institutions financières internationales pour qu'elles s'associent à l'effort des pays d'Amérique centrale et appuient, entre autres, le Programme centraméricain de mobilisation sociale contre la pauvreté.

Nous renforcerons les dispositifs de lutte contre la pauvreté, conformément aux critères de la subsidiarité, de la solidarité, de la responsabilité conjointe et de l'autogestion, en donnant la priorité à la formation et en appuyant les mécanismes locaux chargés de l'organisation et de la participation à l'échelon communautaire.

21. Lutte contre la discrimination

Nous nous engageons à continuer de favoriser l'abolition, dans la société centraméricaine, de toutes les mesures susceptibles de favoriser la discrimination fondée sur le sexe, la race, la nationalité, l'âge, l'invalidité, la croyance religieuse ou l'opinion politique.

À cet égard, nous renouvelons notre engagement de faire en sorte que s'établissent dans nos sociétés les conditions nécessaires à l'élimination complète de toutes les formes de discrimination.

22. Développement des populations victimes des conflits

Nous nous engageons à faire participer au développement les populations victimes des conflits armés, dans un climat de réconciliation et de non-discrimination propre à faciliter la transition d'une situation de crise à des perspectives de développement.

23. Éducation et santé

Nous nous engageons à favoriser en priorité ces éléments essentiels du développement durable de la région que sont l'éducation et la santé des peuples d'Amérique centrale.

À cette fin, nous demandons, d'une part, aux ministres de l'éducation, de mettre en pratique les projets d'intérêt régional qu'ils ont approuvés lors de la quatorzième réunion ordinaire de la Coordination éducative et culturelle centraméricaine (CECC) et, d'autre part, au Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale (COMISCA) d'accélérer la mise en oeuvre et la concrétisation des principes, activités, éléments de programme et objectifs prévus pour la troisième phase de l'Initiative centraméricaine pour la santé, dans le cadre de l'Alliance pour le développement durable. Nous réaffirmons notre adhésion à la teneur de l'Accord de Nariño, adopté lors de la deuxième Réunion des États américains sur l'enfance et la politique sociale.

24. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Nous entendons garantir au peuple centraméricain le fonctionnement efficace d'un système de sécurité alimentaire et nutritionnel conforme aux besoins et particularités de chaque pays.

À cette fin, nous demandons aux secrétariats aux affaires économiques et aux affaires sociales de définir des mesures propres à concrétiser notre engagement et d'en faciliter l'application.

Nous engageons vivement le secteur privé centraméricain à contribuer activement à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, grâce à l'application de normes garantissant la qualité et les poids et mesures ainsi que la surveillance biologique, toxicologique et nutritionnelle des aliments.

25. La famille et le développement durable

Nous nous engageons à articuler les politiques économiques et les politiques sociales et culturelles en un dispositif complet en faveur de la famille, celle-ci étant le pôle autour duquel s'organisent et s'orientent les politiques nationales et les programmes issus de ces politiques.

Nous invitons la Réunion des secrétariats aux affaires sociales à établir, avec l'appui du bureau technique de la Commission régionale des affaires sociales et en consultation avec les coordonnateurs nationaux, une évaluation qualitative des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'accord conclu en décembre 1991 lors du Sommet social de Tegucigalpa et à nous informer des résultats de cette évaluation dans un délai maximum de 120 jours. Ce rapport devra contenir des recommandations touchant les moyens de progresser vers les objectifs fixés dans les plans d'action nationaux et de suivre l'application de l'Alliance pour le développement durable.

Au titre du développement humain durable, nous renouvelons notre engagement sans réserve à l'égard des accords conclus dans le cadre du Sommet mondial pour les enfants et à l'égard de la création de mécanismes destinés à garantir la conformité des législations nationales avec les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

26. Participation des femmes au développement

Nous continuerons de favoriser la complète égalité entre les hommes et les femmes et d'accroître la contribution des femmes au progrès et au développement dans le domaine social. De même, nous encouragerons les politiques visant à éliminer les obstacles à l'égalité et à favoriser la pleine participation des femmes à l'évolution vers une société meilleure.

27. Mécanisme de suivi

Nous nous engageons à donner suite aux accords conclus dans le domaine social et nous demandons à la Commission régionale des affaires sociales de nous présenter pour examen, dans un délai de six mois, un projet de mécanisme visant à renforcer les systèmes d'information dans le domaine social, aux niveaux tant national que régional.

IV. ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE CULTUREL

28. Nous nous engageons à faire de la culture l'expression la plus haute de notre identité nationale et régionale, dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale, en respectant la diversité ethnique et culturelle de nos peuples et en considérant dans une optique moderne les transformations qui s'opèrent dans le monde.

29. Stratégie

Nous demandons à la Commission régionale des affaires sociales de faire élaborer par la Coordination éducative et culturelle centraméricaine, en coordination avec la Commission centraméricaine de l'environnement et du

développement, une stratégie de suivi des engagements pris dans le domaine de la culture au titre découlant de l'Alliance pour le développement durable, en consultation avec les conseils nationaux du développement durable.

### 30. Patrimoine culturel

Nous demandons aux ministres de la culture et aux autorités nationales compétentes de remettre à leurs ministères des affaires étrangères respectifs, dans un délai de six mois, les projets d'accord ci-après :

- Accord centraméricain pour la protection du patrimoine culturel;
- Accord centraméricain relatif à la réalisation d'expositions d'objets archéologiques, historiques et artistiques;
- Accord centraméricain relatif à la restitution de biens culturels illicitement exportés.

Nous demandons à la Commission régionale des affaires sociales de faire élaborer par la Coordination éducative et culturelle centraméricaine un plan tendant à accélérer les procédures juridiques et administratives en vue de donner plus d'efficacité à l'application, à la mise à jour et à l'actualisation de la législation relative à la protection et à la défense du patrimoine culturel.

## V. ÉVALUATION DE LA BASE JURIDIQUE DE L'INTÉGRATION

31. Nous recommandons au Secrétariat général du Système d'intégration d'Amérique centrale d'élaborer, en coordination avec les services techniques spécialisés dans les domaines dont traite l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, un rapport sur l'état des signatures, ratifications et dépôts des traités, conventions, protocoles et autres instruments juridiques contraignants, conclus entre les pays d'Amérique centrale, ainsi que sur l'entrée en vigueur et l'application de ces instruments dans les États signataires de l'Alliance.

Ce rapport sera présenté au Conseil des ministres des relations extérieures, qui soumettront leurs recommandations au Conseil centraméricain du développement durable lors de la seizième Réunion des présidents d'Amérique centrale.

32. Nous nous engageons à mettre à profit les mécanismes de l'Alliance pour le développement durable, la participation des ministères et services de l'information et l'appui des institutions régionales compétentes, pour que soit établi et mis à exécution un programme pour la promotion et la diffusion permanentes de l'Alliance, de ses résultats et de ses réalisations, conformément aux accords conclus.

ANNEXE III

Communiqué

Les Présidents d'Amérique centrale et le Premier Ministre du Belize, réunis à Tegucigalpa (République du Honduras) à l'occasion de la Conférence internationale pour la paix et le développement en Amérique centrale,

1. Se déclarent profondément satisfaits du rétablissement du Gouvernement démocratique et constitutionnel du Président Jean-Bertrand Aristide en Haïti;
2. Reconnassent la contribution décisive apportée à cette fin par la communauté internationale et le rôle capital que celle-ci doit continuer à jouer dans le vaste effort de reconstruction et de réconciliation qui a été entrepris;
3. Assurent une fois encore de leur solidarité active le gouvernement du Président Aristide et le peuple haïtien, dont l'avenir, dans la prospérité et la démocratie, préfigure celui de tout l'hémisphère américain.

Tegucigalpa (Honduras), le 25 octobre 1994

-----